

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

=====

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

=====



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 9 avril 2019

=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 12 mars 2019

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Linda TRESSEL (pouvoir à Joëlle GUIMARD), Mme Christiane TROCHET (pouvoir à Marie-Thérèse THÉOU)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2019

Mr Jean-Jacques FRADIN a été élu secrétaire de séance

Budget Assainissement M49 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11 **VOTANTS** : 13

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Charles BODIGUEL, premier adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr Lionel JOUNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018 qui lui a été soumis, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 21 198.38 €
 Recettes : 31 522.98 €
 Excédent de fonctionnement : 10 324.60 €

Investissement : Dépenses : 17 596.74 €
 Recettes : 16 400.38 €
 Déficit d'investissement : 1 196.36 €

Budget Assainissement M49
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT
Affectation du résultat de l'année 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2018 en report sur l'exercice 2019 avec les imputations suivantes :

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes :	Article 002	9 671.11 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses :	Article 001	4 866.74 €
	Recettes :	Article 1068	4 866.74 €

BUDGET Assainissement
BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget de la façon suivante :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	41 451.11 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	33 917.85 €

BUDGET COMMUNE Approbation du Compte Administratif 2018

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11 VOTANTS : 13

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Charles BODIGUEL, premier adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr Lionel JOUNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 qui lui a été soumis, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement : Dépenses : 785 748.10 €
 Recettes : 882 158.74 €
 Excédent de fonctionnement : 96 410.64 €

Investissement : Dépenses : 259 997.70 €
 Recettes : 257 617.00 €
 Déficit d'investissement : 2 380.70 €

Budget Commune M14
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNE
Affectation du résultat de l'année 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2018 en report sur l'exercice 2019 avec les imputations suivantes :

Fonctionnement : Recettes : Article 002 360 714.47 €

Investissement : Recettes : Article 001 186 477.97€
 Recettes : Article 1068 38 277.97 €

TARIFS GARDERIE À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

Sur proposition de la Commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revaloriser les tarifs de la garderie, de la façon suivante :

- 0.96 € pour une heure
- 1.59€ au-delà d'une heure de présence.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

La Commission "Restaurant scolaire" propose de revaloriser les tarifs du service de restauration de la façon suivante, à compter du 1^{er} septembre 2018:

Tarif « enfants »	3.47 €
Tarif « 3 ^{ème} enfant » d'une fratrie	3.14 €
Tarif « Adultes »	6.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les nouveaux tarifs des repas.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019. Ils seront fixés de la façon suivante :

Taxe d'habitation	18.40
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	25.10
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	72.69

FONDS DE CONCOURS 2019 – SECTION FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes du Pays de REDON, par délibération en date du 18 juillet 2011, a décidé de substituer le versement de Fonds de Concours, en Fonctionnement et en Investissement, à la Dotation de Solidarité Communautaire, l'objectif étant de soutenir l'aménagement sur le territoire de la CCPR et de préserver les marges de manœuvres financières de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2019, il convient de solliciter auprès de Redon Agglomération, le versement de ces Fonds de Concours, tout en sachant qu'il s'agira probablement de la dernière année de ce type d'aide communautaire.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le versement d'un Fonds de Concours en fonctionnement, à hauteur de 33 172.07€, et autorise Mr le Maire à signer la convention relative aux équipements suivants :

ÉQUIPEMENT	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE	38 724.84€	Autofinancement : 25 724.84€
		CCPR : 13 000.00€
Complexe sportif extérieur	18 299.30€	Autofinancement : 12 299.30€
		CCPR : 6 000.00€
Complexe Socio-culturel	26 946.90€	Autofinancement : 16 946.90€
		CCPR : 10 000.00€
Salle PETROC	12 934.48	Autofinancement : 8 934.48€
		CCPR : 4 000.00€
ALSH	7 880.05€	Autofinancement : 7 707.98€
		CCPR : 172.07€

CRÉDITS SCOLAIRES 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les crédits et subventions scolaires pour l'année 2019 de la façon suivante :

ECOLE PUBLIQUE :

Fournitures scolaires	56.10 € par élève	Somme inscrite au budget art.6067 Montant versé à la Coopérative Scolaire
Arbre de Noël	11.20 € par élève	
Classes transplantées	84.35 € par élève de CE-CM	
Initiation langues étrangères (forfait)	693.90 €	

ECOLE PRIVEE :

Fournitures scolaires	56.10 € par élève	Ces sommes seront versées à l'OGEC de SAINT-PERREUX
Arbre de Noël	11.20 € par élève	
Classes transplantées	84.35 € par élève de CE-CM	
Initiation langues étrangères (forfait)	693.90 €	

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2019, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 119.55 €.

CONTRAT D'ASSOCIATION

Participation communale aux dépenses de fonctionnement (matériel) des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint-Joseph

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat d'association a été signé le 23 novembre 2007 entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC) en faveur de l'école Saint-Joseph de SAINT-PERREUX. Ce contrat prenait effet à compter de la rentrée 2007-2008 ;

Il rappelle également que, par délibération en date du 12 juin 2007, le Conseil Municipal s'est engagé à participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur le territoire de la Commune. Ce financement est défini chaque année en comparaison avec les coûts des élèves scolarisés à l'école publique communale établis sur l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Fixe, dans le cadre du contrat précité et au titre de l'année 2019, les montants de la participation financière de la façon suivante :

Classes	Montant par élève	Effectifs au 1/1/2019 domiciliés sur la commune	Montant de la participation 2019
Élémentaires	744.89	28	20 856.92 €
Maternelles	1 979.75	15	29 696.25 €
		TOTAL	50 553.17 €

2. Décide que cette participation sera versée à l'O.G.E.C. de l'école privée Saint-Joseph de Saint-Perreux en quatre fois à trimestre échu (soit 4 versements de 12 638.29 Euros),
3. Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTION CCAS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement au budget annexe du CCAS de 3 029.60 €.

SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer en 2019, les subventions suivantes :

<i>BENEFICIAIRES SUBVENTIONS</i>	<i>MONTANT</i>
Association Sports et Loisirs - ST-PERREUX	220.00
Anciens A.F.N. - ST-PERREUX	120.00
APEA ECOLE PUBLIQUE	120.00
APEL ECOLE PRIVEE	120.00
F.C. - ST-PERREUX	2100.00
Gymnastique d'entretien - ST-PERREUX	420.00
Gymnastique volontaire Seniors - ST-PERREUX	120.00
Société de chasse - ST-PERREUX	120.00
LA PÉRUSIENNE - ST-PERREUX	120.00
Les Ptits L'Oust'Iks – ST-PERREUX	120.00
Les Marsouins – ST-PERREUX	9120.00
ASNP - ST-PERREUX	120.00
AAD – Proxim Services	200.00
ADMR Allaire	1000.00
Alcool Assistance	50.00
COS du Personnel du Canton d'Allaire	99.68
Croix Rouge	863.00
Association des Donneurs de Sang - ST-JACUT-LES-PINS	50.00
Les Amis de la Santé (56) - LA GACILLY	50.00
Chambre des Métiers	50.00
CFA 56	50.00
ISSAT de Redon	50.00

Participation C.I.A.S 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la Commune en 2003 au Centre Intercommunal d'Animation Sociale (C.I.A.S.) géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine et propose d'étudier le montant de la participation financière qui sera versé pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Décide de participer pour 2019 au financement du Centre Intercommunal d'Animation Sociale géré par la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine dont le siège social se situe à REDON (Ille-et-Vilaine) ;
2. Fixe le montant de cette participation à 5.67€ par habitant, sur la base de 1246 habitants ; soit 7 064.82€ ;
3. Décide d'attribuer également au C.I.A.S. une subvention de 1 520.00€ destinée au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) organisé sur la commune pendant les vacances scolaires.
4. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Budget COMMUNE Budget Primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2019 comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	1 229 294.47 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de :	748 995.81 €

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Mr le Maire expose aux élus que le budget principal a versé, en 2017 et 2018, une subvention d'équipement au budget annexe d'assainissement via le chapitre 204, afin de financer des travaux d'extension du réseau collectif. Par ailleurs, en 2012, le même chapitre a été utilisé pour financer les travaux d'extension électrique réalisés par le SDEM.

Il est précisé que d'une manière générale, ces versements doivent faire l'objet d'un amortissement sur 15 ans, et qu'il convient de délibérer dans ce sens.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'amortissement sur 15 ans de ces écritures.

INDEMNITÉ DE PIÉGEAGE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'une campagne de piégeage de ragondins a lieu chaque année sur la commune, et qu'une indemnité de 75€ a été attribuée aux piégeurs par délibération du 30 mai 2006. Monsieur le Maire suggère de revaloriser cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de verser une indemnité annuelle de 90€ à chaque piégeur intervenant dans le cadre du plan départemental de limitation des populations de ragondins
- Donne délégation à Mr le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

AIDE EXCEPTIONNELLE

Mr le Maire présente la demande reçue en mairie de la part de la famille de Mr Marcel NERON, ancien agent communal et porté disparu en août 2004. Suite à la découverte de son corps, en septembre 2018, dans un bras de l'Oust, la famille souhaite accorder une sépulture décente à Mr NERON. Contrainte par un budget serré, elle sollicite la commune de Saint-Perreux, dernier employeur, pour lui accorder une aide afin de financer les funérailles.

Après échanges des différents points de vue, les élus s'accordent, à l'unanimité, pour un don de 300€.

INFORMATIONS

Marchés publics: Les contraintes de la commande publique et l'obligation de dématérialiser dès 25 000.00€, induisent une lourdeur administrative supplémentaire ainsi qu'une mise à l'écart des petits artisans locaux. Il est projeté d'écrire un courrier aux parlementaires sur le sujet, qui sera cosigné de tous les maires des alentours.

Terrains sportifs: Le terrain B de foot devra être prochainement déclassé. Avant cela, nous avons la possibilité de solliciter une subvention auprès de la FFF, d'un montant de 5 000.00€ pour financer la finalisation des pare ballons estimée à environ 11 000.00€HT. Avec la participation des Fonds de Concours, le reste à charge pour la commune serait d'environ 3 000.00€HT. Ce projet fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.

Repas des aînés: 126 convives ont participé au repas. Les jeunes, présents pour le service, ont fait preuve de beaucoup d'initiative et de réactivité ; ils sont remerciés.

Journée Environnement: La municipalité note une bonne participation de la population, et notamment de la part des jeunes et du CME. Moins de déchets ont été récoltés, ce qui est plutôt prometteur.

ALSH: Il n'y aura plus de centre de loisirs le mercredi matin après les vacances de printemps.

Transports scolaires: Redon Agglomération reprend la compétence à compter de la prochaine rentrée de septembre pour toutes les écoles, collèges et lycées du territoire. Un formulaire unique est à retirer en mairie ; il est également possible de s'inscrire à compter du 6 juillet. Une harmonisation des tarifs est prévue jusqu'en 2023.

DATE À RETENIR

Samedi 13 avril à 9h45 : Commission projet périscolaire (St Jacut)

Vendredi 19 avril après-midi : Cinéma des aînés

Samedi 27 avril à 8h30 : Commission projet périscolaire (Berné)

Mardi 30 avril à 17h30 : Commission Urbanisme avec le commissaire enquêteur

Jeudi 2 mai à 18h : Commission de contrôle de la liste électorale

Lundi 6 mai à 19h00 : Commission Information / Internet

Mardi 14 mai à 20h : Conseil Municipal

Dimanche 26 mai : Elections Européennes

Mardi 11 juin à 20h : Conseil Municipal

Samedi 22 juin : RDV d'été